



Créée en mai 1995.

Rassemble une soixantaine d'organismes : syndicats, associations, écoles et instituts de formation de psychothérapeutes, de tous courants (psychanalyse, cognitivisme, thérapies familiales, thérapies humanistes existentielles et psychocorporelles, etc.).

Représente environ 3 000 psychothérapeutes.

Milite pour le respect d'un code de déontologie spécifique et la reconnaissance officielle de la psychothérapie comme profession autonome, impliquant une formation longue de haut niveau, reconnue à l'échelle européenne.

Seul organisme représentant la France à l'EAP (European Association for Psychotherapy) qui délivre un certificat européen et publie un registre international de psychothérapeutes agréés

LA LOI ET SON DÉCRET D'APPLICATION

Plusieurs régions viennent d'entamer le processus de nomination des deux commissions prévues par le décret du 20 mai 2010, notamment les **Agences Régionales de Santé (ARS)** de Rhône-Alpes, du Centre, de Bourgogne, des Pays de la Loire et de l'Île-de-France.

Il s'agit de :

- la Commission régionale **d'agrément (CRA)** des établissements assurant une formation de psychopathologie (l'agrément n'est pas limité aux universités) ;
- et de la Commission régionale **d'inscription (CRI)** des professionnels justifiant d'au moins 5 années de pratique de la psychothérapie au **30 juin 2010** (« grands parents »).

A noter que le Ministère a préconisé un léger délai supplémentaire pour ces derniers professionnels : le 30 juin et non le 22 mai, afin de tenir compte du fait que la loi n'est applicable qu'à compter du 1^{er} juillet 2010. Les dossiers devront donc être déposés dans les ARS **avant le 30 juin 2011**.

Il n'y a donc aucune urgence à déposer son dossier de demande, et la sagesse recommande **d'attendre** les prises de position des diverses ARS – lesquelles doivent d'ailleurs se concerter au plan national.

La FF2P a été sollicitée pour proposer quatre candidats pour siéger dans ces deux types de commissions de chaque région.

Conformément aux textes votés, les membres de ces commissions doivent être des psychothérapeutes, soit **médecins**, soit **psychologues**, soit **psychanalystes**.

De même que plusieurs autres organisations professionnelles de psychothérapeutes et de psychologues, la FF2P a émis d'importantes réserves sur la loi et le décret, et poursuit ses actions en vue d'amendements ultérieurs.

Cependant, nous ne voulons pas préjuger du fonctionnement des commissions et nous avons décidé de proposer des représentants qualifiés de notre Fédération afin de peser sur les décisions d'accréditation, tant des établissements privés de formation que des praticiens expérimentés, même ne possédant pas les titres universitaires évoqués par la loi et son décret d'application. Nous verrons à l'usage si nous sommes entendus...

Nous faisons donc un **appel général à tous nos membres** possédant les qualifications requises (médecin, psychologue, psychanalyste) pour solliciter leur nomination dans ces commissions. A cet effet, toute personne éventuellement intéressée, peut envoyer – **dès que possible – sa candidature au siège de la FF2P**.

Nous sommes en contacts réguliers avec nos partenaires des autres fédérations et syndicats. Un accord général n'a pu encore se faire entre deux suggestions de dénomination alternative : « psypraticien » ou « psychopraticien ».

■ Nous avons eu une réunion commune avec les responsables des **Pages jaunes** pour la création d'une nouvelle rubrique : là encore, il faut attendre la mi-novembre pour une décision.

■ Nos **activités nationales et internationales** se poursuivent régulièrement et s'intensifient : En octobre, deux jours de réunions du Board de l'**EAP** (Conseil d'Administration d'une soixantaine de représentants de 40 pays) ont eu lieu à Paris. La FF2P a offert à tous nos collègues étrangers un dîner croisière sur la Seine, très apprécié.

■ Notre **Colloque** national d'octobre 2010 : **Amour et châtiments ; la violence éducative ordinaire et ses conséquences**, a remporté un grand succès.

Il a rassemblé plus de 200 participants enthousiastes... et beaucoup ont dû être malheureusement refusés, faute de place dans la salle. On a projeté un nouveau film sur le sujet : **Amour et châtiments**, réalisé par Michel Meignant et Mario Viana – film chaleureusement salué par une « standing ovation ». Son édition DVD (84 min) sera disponible en décembre prochain auprès des auteurs.

Dans la ligne de ce thème, la Coordination française pour la Décennie organise son 8^e Colloque sur « **La non-violence à l'école** » le 19 novembre 2010, à l'AGECA, 177 rue de Charonne, Paris 11^e. (Inscription obligatoire avant le 9 novembre : www.decennie.org).

Nous vous invitons également à visiter le nouveau site www.ecolechangerdecap.net réalisé par un Collectif de chercheurs éminents, animé par Armen Tarpinian, membre du CA de la FF2P.

Le prochain Colloque national de la FF2P, aura lieu à **Montpellier, les 18 et 19 mars 2011**, sur le thème « **Naître : ordre et désordres liés à la naissance** ».

Détails sur le nouveau [site des colloques](#) de la Fédération.

■ Notre **Assemblée générale** annuelle a eu lieu à l'EAT de Paris, le 24 octobre, rassemblant 124 présents et représentés.

Personnes élues ou réélues au **CA** :

Bernadette Blin, Pierre Canouï, Nathalie Deffontaines, Serge Ginger, Michel Meignant, Colette Pernez.

Le CA de la FF2P